



MAIRIE D'ONNION

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Un budget est un acte de prévision sur une année, qui correspond à l'année civile.

Les dépenses et recettes à inscrire au budget ne doivent concerner que la seule année en cause.

Le principe de **l'équilibre budgétaire** : il doit être voté en équilibre réel.

3 conditions pour être en équilibre réel :

- Equilibre des deux sections
- Evaluations sincères des dépenses et recettes
- Le remboursement de la dette en capital (investissement) doit être couvert par **l'autofinancement** et ressources propres de la section d'investissement (exclusion emprunt).

Le principe de **l'universalité budgétaire** et de non-affectation des recettes ;

Les dépenses et recettes doivent être retracées dans le budget et cela sans aucune compensation entre elles.

L'universalité prohibe l'affectation d'une recette déterminée à une dépense bien définie. L'unité de caisse de la commune faisant qu'une recette déterminée peut être utilisée pour couvrir n'importe quelle dépense. C'est la règle de la non-affectation des recettes aux dépenses.

Elle présente les principales informations et évolutions du budget primitif 2023 du budget principal. La commune d'ONNION compte 1317 habitants au 01 janvier 2022.

Le budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (électricité, téléphone, affranchissement, assurances, impôts (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir, les projets.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer les dépenses du quotidien.

Montant prévisionnel

1.895.262.00 euros

[Chapitre 011 – Dépenses à caractère général – 701.293.93 euros](#)

Augmentation du coût de l'électricité (30 % sur les bâtiments et 50 % sur la piscine).

Le montant des postes combustibles et carburants doit être réhaussé du fait du contexte économique actuel.

Il faut à ce jour, comptabiliser l'eau consommée des bâtiments communaux mais également celle de la base de loisirs.

La collectivité va réaliser des travaux en régie sur 2023 avec la réfection de l'entrée du CTM, des travaux à l'école et à l'église (3000.00 euros).

2.000.00 euros a été allouée pour la manifestation du tour de France 2023 (fabrication de décors...)

Un montant important dans la réparation des bâtiments publics est maintenu afin d'entretenir au mieux notre bien. (55.000.00 euros).

Les contrats de prestations de services restent des dépenses importantes dans le budget (75.000.00 euros)- ces derniers correspondent essentiellement à notre prestataire de restauration scolaire.

Les élus continuent les travaux de réhabilitation de la piscine municipale (travaux entretien du local technique, taille de la haie, peintures...).

Une enveloppe de 3500.00 euros est mise à disposition pour le bon fonctionnement de la bibliothèque municipale.

La commune a budgétisé la somme de 9.150,00 euros pour l'école, soit 61 euros par enfants.

Une somme de 90.000.00 euros pour l'entretien des voiries – qui comprend la réfection de nombreuses voies, les frais de déneigement...

Cette année la collectivité souhaite mettre un budget conséquent dans l'entretien des routes.

Une somme prévisionnelle de 30.000.00 est allouée pour les frais d'honoraires. De nombreux jugements sur l'année doivent être délibérés et des contentieux à venir.

[Chapitre 012- Charges de personnels – 520.500.00 euros](#)

- Contrats saisonniers estivaux pour la piscine municipale.
- Avancée des carrières et augmentation des caisses de charge.

[Chapitre 014- Atténuation de Produits – 115.981.00 euros](#)

La commune ne verse d'attribution de compensation à la communauté de communes des 4 rivières au titre des transferts de compétences (nouvelle convention).

De même est inscrit à ce chapitre le FPIC : Mis en place en 2012, le fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées (prévision 2023 – 21.000,00 euros).

Prévision 2023 du FNGIR d'un montant de 94.981.00 euros.

[Chapitre 65 – autres Charges gestion courante- 247.986.00 euros](#)

Le montant des indemnités des élus est estimé à environ 53.000.00 euros.

La collectivité a réservé une ligne de trésorerie pour les subventions à hauteur de 8.000.00 euros pour 2023.

La municipalité souhaite soutenir les associations locales ou les associations qui œuvrent pour la commune. UN PROJET = UNE SUBVENTION.

Une pochette de 1400.00 euros a également été inscrite pour la future classe de mer (projet pédagogique 2023 de l'école).

En sus des aides financières, les associations, sur demande, peuvent bénéficier de prêt de matériel, prêt de salles communales.

*La participation au SDIS est de 49.686.00 euros pour 2023.

*La commune participe à hauteur de 76.000.00 euros au SYNDICAT DES BRASSES et 2640.00 euros pour la participation des forfaits. En sus, cette année, la commune va soutenir le SYNDICAT DES BRASSES avec une participation supplémentaire pour l'augmentation des frais d'électricité.

*Concernant le transport scolaire, la commune doit verser cette année 11.376.00 euros (repréend 2 années).

*La commune poursuit sa politique d'utiliser les services de l'association ALVEOLE (CC4R). Cette gestion permet de maîtriser les coûts.

[Chapitre 66 – Charges financières : 9.492.00 euros](#)

Correspond au remboursement d'intérêt sur nos emprunts contractés.

[Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 1.000.00 euros](#)

[Chapitre 68 – Dotations provisions semi-budgétaires : 24.000.00 euros](#)

La commune continue à provisionner une trésorerie pour les litiges en cours.

SECTION DE FONCTIONNEMENT- RECETTES

Montant prévisionnel

1.895.262.00 euros

013	atténuation de charges (remboursement arrêts maladies)	4.500.00 €	RECETTES 2023
70	produits des services (entrées piscine bibliothèque, cantine, vente de bois, cimetière....)	126.940.93 €	
73	impôts et taxes (TH, TF, TFNB), taxes pylônes.	811.361.00 €	
74	dotations et participations (DGF, fonds genevois...)	363.110.64 €	
75	produits de gestion courante (revenus immeubles)	35.970.00 €	
042	Travaux en régie	3.000.00 €	
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	500.079.43€	

- Peu de coupes de bois prévues.
- Recette de la cantine scolaire en nette augmentation d'années en années. Changement de prestataire de services en septembre 2022.
- Des locations de logements en moins sont à prévoir sur l'année 2023.
- Montant constant des fonds genevois (entre 170.000,00 euros et 175.000,00 euros)

Concernant la fiscalité directe - chapitre 13: Les élus ont décidé de ne pas toucher aux taux des impôts. Les taux des impôts locaux pour 2023 sont les suivants :

Taxe sur la taxe d'habitation	20.84%
Taxe sur le foncier bâti	24.29%
Taxe sur le foncier non bâti	112.90%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 769.211,00 euros, auquel on enlève le FGIR, 94.981.00 euros.

DEPENSES INVESTISSEMENT

Montant prévisionnel 3.167.381,00 euros

Voirie communale et départementale

- *réfections des voiries communales
- *réfection Eclairage public avec installation d'horloges astronomiques (phase 3).
- *réfection berges Amoulin (sentier communale).

Forêt

- *Travaux 2023

INFRASTRUCTURE

- *Aménagement de notre base de loisirs.
- *Acquisition de panneaux directionnels.

EQUIPEMENT TECHNIQUE

- *Tables en bois et poubelles.
- *Epareuse.
- *Achat de deux tonnelles.
- *Achat d'une vitrine.
- *Achat d'une armoire de rangement et remplacement de l'ordinateur à la bibliothèque.
- *Acquisition de volets motorisés pour la salle polyvalente.
- *Renouvellement mobilier pour l'école.

TRAVAUX EN REGIE

- *Réfection de l'église et de l'école.
- *Réfection de l'entrée du CTM.

Divers

- *Isolation du bâtiment le presbytère.
- *Extension d'une pièce supplémentaire dans le bâtiment de la mairie.
- *Réfection du mur de l'Eglise.
- *Réfection des barrières du Pont de la Tourne.

- *Création d'un city stade

Un placement au chapitre 27 est prévu pour la rentrée exceptionnelle de la vente du VVF (2.102.741,27 euros).

RECETTES INVESTISSEMENT

Montant prévisionnel 3.167.381,00 euros

-La commune est en attente de versement de subventions sur des projets de 2022.

-Le fonds de compensation de TVA conséquent cette année (remboursement de la TVA de certains travaux effectués l'année N-2) à hauteur de 35.671,13 euros.

Vente d'une petite parcelle vers le restaurant communal et entrée de la vente du bâtiment communal le village vacance (2.500.000,00 euros).